

**MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DE DRUMMOND**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité de Durham-Sud, tenue le 13 JANVIER 2025, à 19 h, à la salle des
loisirs sise au 130 rue Principale.**

Sont présents :

Monsieur le conseiller Hilarius Peter
Madame la conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Patrice Godin
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Laval, mairesse.

Est absent : Monsieur le conseiller Bernard Martel

Est également présente, madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse offre ses vœux de bonne année 2025 aux citoyennes et citoyens de la Municipalité.

2025-01-01

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 02

Adoptée

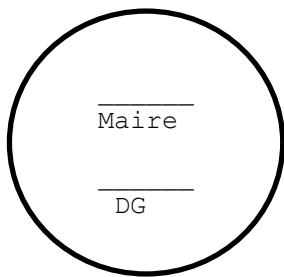
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption – Séance ordinaire du 2 décembre et séances extraordinaires du 12 décembre 2024.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Approbation des comptes à payer mois de décembre 2024
- 4.2 Autorisation – Service de déménagement pour mobilier de bureau
- 4.3 Dépôt – Règlement MRC-965 modifiant le règlement MRC-846 sur la gestion contractuelle
- 4.4 Dépôt – Règlement MRC 966 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de Drummond
- 4.5 Autorisation – Heures de ménages de la bibliothèque pour l'année 2024 à payer
- 4.6 Autorisation – Logiciel comptable CIM soutien technique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
- 4.7 Autorisation – DHC Avocats – Dossier 7221-11 et 7221-1
- 4.8 Autorisation – DHC Avocats – Consultations générales – baux
- 4.09 Autorisation – Microtec performance informatique – pare feu et technicien – réseau municipal
- 4.10 Autorisation – ADMQ – directrice générale – renouvellement de l'adhésion et de l'assurance
- 4.11 Constitution d'un comité des ressources humaines
- 4.12 Dépôt – Formation directrice générale – Munys, le tableau de bord en gestion municipale
- 4.13 Autorisation – De signature de l'entente de services pour l'audit financier 2024
- 4.14 Rapport mensuel du parc informatique de la gestion et de la surveillance à distance RMM de Microtec
- 4.15 Mandat - Loranger Marcoux avocats en droit du travail
- 4.16 Rapport des dépenses de plus de 2000 \$ totalisant une dépense par fournisseur de plus de 25 000 \$
- 4.17 Adoption - Règlement numéro 300-1 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025
- 4.18 Transferts des fonds



Maire

DG

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport du service incendie de décembre 2024
- 5.2 Démission – Consultant mentor au poste de directeur incendie
- 5.3 Demande de subvention – Radar pédagogique TIR-SHV CQ
- 5.4 Résolution – Couverture cellulaire
- 5.5 Dépôt du rapport du service incendie de novembre 2024
- 5.6 Autorisation – Société protectrice des animaux de Drummond SPAD – période janvier à juin 2025

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 6.1 Rapport du responsable des travaux publics de décembre 2024
- 6.2 point retiré
- 6.3 Entente - Déneigement de la rue Court
- 6.4 Entente – Offre de service pour les services de la construction sur une base horaire des travaux de trottoirs – Surveillance – EXP
- 6.5 Dépôt – ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – déplacement des panneaux de limites de vitesse

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Versement de la compensation 2024 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- 7.2 Budget révisé 2024 de la Société d'habitation du Québec
- 7.3 Autorisation RGMR Bas St-François – Prix forfaitaire pour 2025 payable mensuellement
- 7.4 Dépôt – PEPPSEP – Plan de protection des sources d'eau potable

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond – décembre 2024
- 8.2 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour l'année 2024
- 8.3 Rapport de l'inspectrice – nuisance – décembre 2024
- 8.4 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond – novembre 2024
- 8.5 Autorisation – Services d'inspection de la MRC de Drummond du mois de novembre 2024
- 8.6 Modification du calendrier des rencontres du CCU pour l'année 2025
- 8.7 FRR coopération Volet 4 (partie 2) – Inspecteur – sommaire à ce jour
- 8.8 Motion – règlement numéro 307 modifiant le règlement de lotissement no 268 afin de modifier les normes de rues en impasse ainsi que la profondeur minimale d'un lot partiellement desservi.
- 8.9 Motion – règlement numéro 304 modifiant le règlement de zonage no 267 afin d'assurer la concordance à une modification en parallèle du plan d'urbanisme et afin d'encadrer un nouveau développement résidentiel.
- 8.10 Motion – règlement numéro 303 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 266 afin d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation et de modifier les zones de réserve résidentielle.
- 8.11 Motion – règlement numéro 305 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 270 afin de modifier quelques éléments en lien avec un nouveau règlement de PIIA.

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport du mois décembre 2024 – Bibliothèque
- 9.2 Rapport du mois de novembre 2024 du comité Partenaires 12/18
- 9.3 Gratuité – Case-MCQ en partenariat avec la FADOQ de Durham-Sud – journée mondiale de lutte contre la maltraitance des aînés
- 9.4 Bibliothèque Nationale des Archives du Québec – Approbation du calendrier 40269 – 2^e demande
- 9.5 Information – Annulation de l'activité du souper-bénéfice 60^e Anniversaire des Loisirs de Durham-Sud
- 9.6 Comité de suivi MADA – membres
- 9.7 Octroi du contrat de l'entretien de la patinoire saison 2024/2025

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

- 10.1 Dépôt du projet de loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

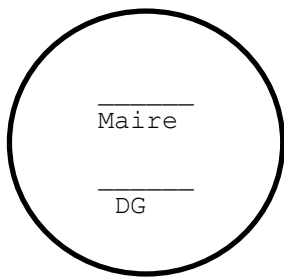
- 12.1 Démission de monsieur Félix Courchesne au poste de directeur du service incendie de Durham-Sud
- 12.2 Démission de madame Carole Pigeon au poste de directrice générale et greffière-trésorière de Durham-Sud

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-01-02

Il est proposé par madame Karine Trahan



Et résolu

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications apportées aux points suivants :

5.3 dont le titre a été corrigé pour se lire :

5.3 Demande de subvention – Radar pédagogique TIR-SHV CQ

Avec l'ajout des points suivants :

12.1 Démission de monsieur Félix Courchesne au poste de directeur du service incendie de Durham-Sud

12.2 Démission de madame Carole Pigeon au poste de directrice générale et greffière-trésorière de Durham-Sud

Adoptée

2025-01-03

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 2 décembre 2024
- Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 à 18 h 45
- Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 à 19 h BUDGET 2025

Il est proposé par madame Ginette Laliberté

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux du 2 et 12 décembre 2024.

Adoptée

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-01-04

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter

Et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de décembre 2024 et remise aux membres du Conseil municipal :

Comptes du mois de décembre 2024 à payer : 43 318.45 \$

Comptes du mois de décembre 2024 payés : 27 212.45 \$

Total des dépenses de décembre 2024 70 530.90 \$

Adoptée

2025-01-05

4.2 AUTORISATION – SERVICE DE DÉMÉNAGEMENT POUR MOBILIER DE BUREAU

Considérant la gratuité que la municipalité obtient d'un fournisseur pour l'ameublement destiné au service incendie ;

Considérant l'offre de service retenue pour le déménagement de Montréal à Durham-Sud par Anthony Houle d'entreposage et déménagement AM ;

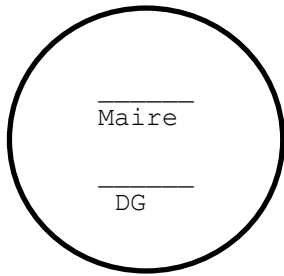
Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne

Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale à prendre entente avec Anthony Houle d'entreposage et déménagement AM à un taux horaire de 150 \$ / heure pour deux déménageurs d'un temps estimé de 6 heures environ ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-220-00-310.

Adoptée



4.3 DÉPÔT – RÈGLEMENT MRC-965 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-846 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale dépose devant le Conseil le règlement MRC-965 de la MRC de Drummond. Ledit règlement modifie le règlement MRC-846 sur la gestion contractuelle.

Le Conseil en a été informé.

4.4 DÉPÔT – RÈGLEMENT MRC 966 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND

La directrice générale dépose devant le Conseil le règlement MRC-966 de la MRC de Drummond. Ledit règlement concerne la régie interne des séances du conseil de la MRC de Drummond.

Le Conseil en a été informé.

4.5 AUTORISATION – HEURES DE MENAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2024 À PAYER

2025-01-06

Considérant l'entente de travail entre madame Julie Cardin et la Municipalité pour l'entretien ménager du local de la bibliothèque ;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

D'émettre un paiement sur le total des heures travaillées, soit 24 heures, de madame Julie Cardin au poste d'entretien ménager de la Bibliothèque au taux de 20 \$ / heure pour une somme totale de 480 \$ pour l'année 2024 ;

D'offrir pour l'année 2025 une entente de travail globale à 500 \$ pour l'année d'entretien ménagé de la bibliothèque à madame Cardin, payable une fois l'an ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-702-30-495.

Adoptée

4.6 AUTORISATION – LOGICIEL COMPTABLE CIM SOUTIEN TECHNIQUE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

2025-01-07

Considérant l'utilisation du logiciel comptable CIM par le service de facturation et de perception de la municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

De payer la somme de 6 285 \$ (taxes en sus) du soutien technique du logiciel en gestion financière CIM à la FQM Services, coopérative de solidarité de l'année 2025 ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-130-00-414.

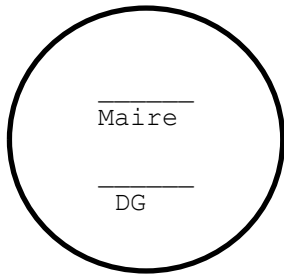
Adoptée

4.7 AUTORISATION – DHC AVOCATS – DOSSIER 7221-11 ET 7221-1

2025-01-08

Considérant les services professionnels rendus pour la période se terminant le 30 novembre 2024 de DHC Avocats aux dossiers numéros 7221-11 et 7221-1 ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu



Que les sommes de 882 \$ pour les services rendus et de 445.63 \$ pour le service d'huissiers (taxes non incluses) dans le dossier portant le numéro 7221-11 de la facture # 209581 soient payées ;

Que la somme de 932 \$ (plus les taxes applicables) du dossier portant le numéro 7221-1 de la facture # 209651 soit payée ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-610-00-412.

Adoptée

2025-01-09

4.8 AUTORISATION – DHC AVOCATS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES – BAUX

Considérant les services professionnels rendus pour la période se terminant le 30 novembre 2024 de DHC Avocats au dossier numéro 7221-16 ;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

Que la somme de 566 \$ (plus les taxes applicables) du dossier portant le numéro 7221-16 de la facture #209582 soit payée ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-130-00-412.

Adoptée

2025-01-10

4.09 AUTORISATION – MICROTEC PERFORMANCE INFORMATIQUE – PARE-FEU ET TECHNICIEN – RÉSEAU MUNICIPAL

Considérant l'entente ultérieure intervenue avec Microtec concernant la protection des données de la municipalité de Durham-Sud sur le réseau informatique ;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et résolu

Que le Devis #001015 v1 concernant l'achat de pare-feu et la configuration et l'installation par un technicien de niveau 3 et du matériel soit autorisé ;

Que le Conseil autorise la directrice générale et la mairesse à signer en son nom le devis portant le numéro #001015 v1.

Adoptée

2025-01-11

4.10 AUTORISATION – ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET DE L'ASSURANCE

Considérant l'entente de travail intervenue entre la direction générale et le Conseil municipal de Durham-Sud ;

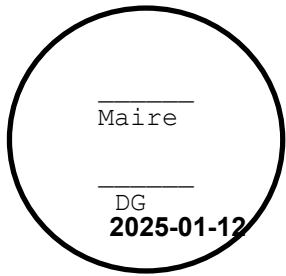
Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

Que le renouvellement de l'adhésion 2025 avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la somme de 502\$ (taxes en sus) soit payé ;

Que le renouvellement de l'assurance juridique et du programme d'aide aux membres pour l'année 2025 pour la somme de 502\$ (taxes incluses) soit payé ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-130-00-494.

Adoptée



4.11 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant que la gestion des ressources humaines est essentielle pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et le bien-être des employés ;

Considérant la nécessité d'une approche stratégique et collaborative dans la gestion des ressources humaines au sein de notre municipalité ;

Considérant que la création d'un comité de ressources humaines permettra de mieux encadrer les politiques, les pratiques et les initiatives en matière de gestion du personnel ;

Considérant que le conseil municipal a la responsabilité de représenter les citoyens et de prendre des décisions éclairées concernant la gestion des ressources humaines ;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Qu'un comité de ressources humaines est constitué au sein du conseil municipal;

Que le comité soit composé de trois membres élus du conseil municipal, désignés comme suit :

Sylvie Laval, mairesse
Hilarius Peter, conseiller
Bernard Martel, conseiller
Direction générale

Que le mandat du comité soit :

D'évaluer et recommander des politiques de gestion des ressources humaines.

De proposer des initiatives visant à améliorer le climat de travail et la motivation des employés.

D'assurer le suivi des enjeux liés à la gestion des ressources humaines.

Que le comité se réunisse au moins une fois par trimestre et puisse se réunir plus fréquemment si nécessaire;

Adopté

4.12 DÉPÔT – FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE – MUNYS, LE TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE

La directrice générale informe le Conseil qu'une formation sur l'utilisation du tableau de bord en gestion municipale Munys est offerte gratuitement. La formation sera suivie par celle-ci prochainement.

Le Conseil en a été informé.

4.13 AUTORISATION – DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR L'AUDIT FINANCIER 2024

2025-01-13

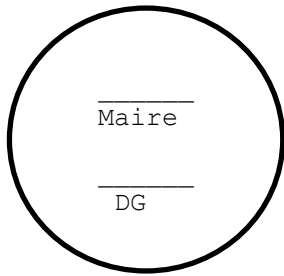
Considérant l'obligation de procéder à l'audit financier de la Municipalité de Durham-Sud de son exercice financier de l'année 2024 ;

Considérant l'excellent service retenu par Daniel Tétreault, CPA inc. ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

D'autoriser la directrice générale, madame Carole Pigeon, à signer l'entente de service avec monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA afin d'enclencher le calendrier de travail des rapports de l'auditeur.

Adoptée



4.14 RAPPORT MENSUEL DU PARC INFORMATIQUE DE LA GESTION ET DE LA SURVEILLANCE À DISTANCE RMM DE MICROTEC

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport mensuel de Microtec concernant la gestion et la surveillance à distance RMM.

Le Conseil en a été informé.

2025-01-14

4.15 MANDAT - LORANGER MARCOUX AVOCATS EN DROIT DU TRAVAIL

Le Conseil municipal désire nommer la firme d'avocats Loranger Marcoux en droit du travail ;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

De nommer Loranger Marcoux, avocats en droit du travail mandataire si nécessaire en droit du travail à la demande du Conseil de la municipalité de Durham-Sud.

Adoptée

4.16 RAPPORT DES DÉPENSES DE PLUS DE 2000 \$ TOTALISANT UNE DÉPENSE PAR FOURNISSEUR DE PLUS DE 25 000 \$

Le département de comptabilité de la municipalité de Durham-Sud, en collaboration avec la direction générale, dépose devant le conseil le Rapport de dépenses du plus de 2 000 \$ totalisant une dépense par fournisseur de plus de 25, 000 \$ de l'année 2024 de son exercice financier.

Le Conseil en a été informé.

4.17 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 300-1 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXATION, LES COMPENSATIONS, LES TARIFICATIONS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

2025-01-15

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

Règlement no 300-1 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025

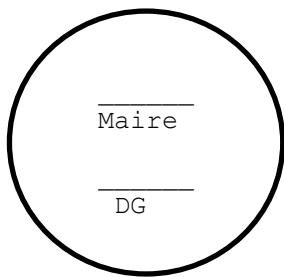
Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, article 244.1 une municipalité locale peut, par règlement, imposer toute taxe ou tarif pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements;

Attendu que l'article 954, du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, le budget ayant été adopté à la séance extraordinaire du 12 décembre 2024;

Attendu que tous les taxes et tarifs doivent être imposés par règlement;

Attendu que selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment



été donné le 12 décembre 2024 par monsieur Hilarius Peter, conseiller municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule « Règlement no 300-1 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025.

2. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

3. EXERCICE FINANCIER

Les taxes et autres impositions par le présent règlement couvrent l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

4. TAUX DE TAXATION FONCIÈRE

Une taxe foncière générale pour l'ensemble de la municipalité est fixée pour chaque cent dollars de biens imposables. Le taux de taxation foncière est établi à 0,56 \$ / 100\$.

5. TAUX SÛRETÉ DU QUÉBEC

Une taxe concernant le service de la Sûreté du Québec est fixée à 243.45 \$ par immeuble.

Une taxe concernant le 911 et Cauca sont fixées à 9.15 \$ par immeuble.

6. TARIFICATION – MATIÈRES RÉSIDUELLES

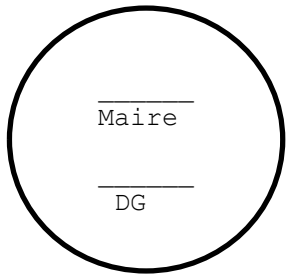
Article 6.1 – Compensation

Pour pourvoir aux dépenses de service de cueillette, de transport, de l'enfouissement et de la récupération des déchets une taxe de 188.05 \$ est facturé. Une taxe de 38.45 \$ facturé pour les matières recyclables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera exigé pour l'année 2025 une compensation selon la répartition des tarifs suivants :

Article 6.2 - Pour tous les immeubles imposables :

Usage	Base d'imposition	Tarif
Logement	Par logement	226.50 \$
« Autres locaux » à même un immeuble résidentiel	Par local	226.50 \$
Immeuble résidentiel sans logement ou autres locaux	Par immeuble desservi	226.50 \$
Immeuble commercial	Par local	453.00 \$
Immeuble industriel	Par local	679.50 \$
Chalet	Par logement	226.50 \$
Immeuble agricole	Par immeuble desservi	226.50 \$
Immeuble non exploité et étendue d'eau	Par immeuble desservi	226.50 \$

Lorsqu'un immeuble est utilisé pour plus d'un usage, chaque usage est assujéti à la compensation prévue ci-haut.



Article 6.3 - Pour chaque immeuble imposable possédant un conteneur.
Le tarif à l'unité est de 226.50 \$ et s'applique selon le tableau suivant :

Conteneur	Déchets	Récupération
Conteneur de 2 verges	4 unités	2 unités
Conteneur de 4 et 5 verges	6 unités	3 unités
Conteneur de 6 verges	7 unités	3 unités
Conteneur de 8 verges	10 unités	7 unités
Conteneur de plus de 8 verges	10 unités plus 1 unité par verges excédentaire	7 unités plus 1 unité par verges excédentaire

Article 6.4

Si un immeuble imposable possède un conteneur de déchets et un conteneur de récupération et qu'aucun bac (noir, vert, bleu et brun) n'est utilisé, la compensation prévue au point 5.2 ne s'applique pas.

Si un immeuble imposable possède un conteneur de déchets, mais pas de conteneur de récupération, une unité supplémentaire sera facturée.

Article 6.5 – Bac à déchets excédentaire (bac noir)

Pour tout bac à déchets excédentaire, les tarifs suivants sont applicables :

- pour chaque logement, chalet, immeuble résidentiel, immeuble agricole et immeuble non exploité – le 2^e bac et chacun des suivants au tarif unitaire de 188.05 \$;
- pour chaque immeuble commercial – le 3^e bac et chacun des suivants au tarif unitaire de 188.05 \$;
- pour chaque immeuble industriel – le 4^e bac et chacun des suivants au tarif unitaire de 188.05 \$;

Afin de bénéficier du service de cueillette, de transport, de l'enfouissement et de la récupération des déchets, pour tout bac à déchets excédentaire, une demande doit être faite à la Municipalité.

Si la demande est faite en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours restants.

7. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Article - 7.1 Installation septique en saison

Une compensation annuelle de 101 \$ par installation septique est imposée et prélevée sur toutes les résidences isolées et les résidences saisonnières bénéficiant de ce service.

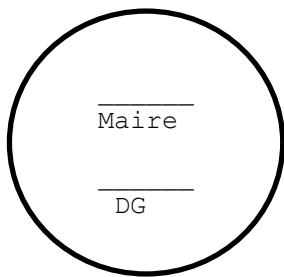
Article - 7.1.1 Installation septique hors saison

Pour le service hors saison, le propriétaire devra payer le surplus facturé par la compagnie qui fait la vidange de la fosse septique. Si un propriétaire doit faire vidanger sa fosse septique plus souvent qu'aux 2 ans, les frais excédentaires seront à la charge du propriétaire.

Article - 7.2 Déplacement inutile

Si l'entrepreneur ne peut procéder à la vidange, car le propriétaire n'a pas suivi les instructions de dégagement et qu'il doit revenir sur les lieux, le montant qui sera facturé au propriétaire est de 55 \$ par visite supplémentaire.

Cette compensation doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire et elle est incorporée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble sur lequel elle est due.



8. TAXES POUR L'AQUEDUC

Article 8.1 – Imposition

Pour pourvoir au paiement des dépenses du service d'aqueduc, de la fourniture de l'eau et des dépenses d'administration qui y sont reliées, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier 2025, un tarif fixe de distribution, d'approvisionnement et de traitement sur tous les immeubles imposables comprenant une sortie d'eau dans le secteur « aqueduc ».

Article 8.2 – Tarif fixe de distribution, d'approvisionnement et de traitement

Le tarif fixe de distribution, d'approvisionnement et de traitement s'applique selon le tableau suivant :

Usage	Base d'imposition	Tarif
Logement	Par logement	124.80 \$
« Autres locaux » à même un immeuble résidentiel	Par local	124.80 \$
Immeuble résidentiel sans logement ou autres locaux	Par immeuble desservi	124.80 \$
Immeuble commercial	Par local	249.60 \$
Immeuble industriel	Par local	624.00 \$
Immeuble agricole	Par immeuble desservi	1 185.60 \$
Immeuble non exploité et étendue d'eau	Par immeuble desservi	124.80 \$
Lot vacant possédant déjà une entrée d'eau	Par lot	124.80 \$

Lorsqu'un immeuble est utilisé pour plus d'un usage, chaque usage est assujéti au tarif prévu ci-haut.

Ce tarif s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE) incluant les immeubles à vocation forestière.

Article 8.3 – Tarif de service – sortie d'eau

L'ouverture ou la fermeture d'une sortie d'eau du secteur « aqueduc » doit absolument être faite par le service des travaux publics de la Municipalité de Durham-Sud.

Des frais de 50 \$ s'appliquent à chaque déplacement du service des travaux publics. Les frais sont payables sur facturation.

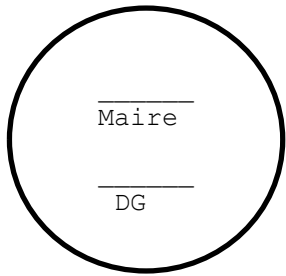
9. TAXES POUR LE SCHÉMA DU RISQUE

Des frais annuels de 18.75 \$ par unité résidentielle, commerciale, industrielle ou agricole pour compenser les frais d'inspection en risque d'incendie. Cette compensation doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire et elle est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble sur lequel elle est due.

10. TARIFICATION POUR LES BIENS, SERVICES, FRAIS, ACTIVITÉS OU AUTRES AVANTAGES

10.1 Services administratifs

Photocopie, extrait ou copie de documents	0.50 \$ / unité
Photocopie seulement (papier non inclus)	0.25 \$ / unité
25 copies et plus	0.25 \$ / unité
Pour les associations ou OBNL	0.25 \$ / unité
Envoi de télécopie	2.50 \$ total
Réception de télécopie	2,50 \$ 1re feuille



	0,25 \$ par feuilles add.
Chèque sans provision	40 \$
Rapport ou envoi postal par courrier certifié	Prix coûtant + 15 % frais
Enveloppe	1.00 \$ / enveloppe
Attestation diverse	5.00 \$
Confirmation de taxe (professionnels seulement)	50 \$

10.2 Licences et permis général

Panneau d'identification numéro civique (borne 9-1-1)	Prix coûtant + 15 % frais
Permis de colporteurs	100.00 \$
Permis de vente de garage (vente-débaras)	15.00 \$
Allumage de feux en plein air	15.00 \$
Licence de chien et services animaliers	Selon tarifs de la SPAD

10.3 Service de l'urbanisme

Demande dérogation mineure	400 \$ + les frais de publication
----------------------------	-----------------------------------

<i>Demande de modification à un règlement d'urbanisme ou projets</i>	
- Sans objet susceptible d'approbation référendaire*	1 200 \$
- Avec objet susceptible d'approbation référendaire*	2 200 \$
- Si une demande vise plus d'un règlement d'urbanisme*	2 700 \$
*plus les frais inhérents aux services professionnels	

10.4 Bacs de cueillette des matières résiduelles

Bac noir	100 \$ ou au prix coûtant
Bacs bleu ou vert	100 \$ ou au prix coûtant
<i>Il est fortement suggéré de vérifier le format, avec le bureau municipal, avant d'acheter un bac en magasin</i>	

10.5 Location

Voir la politique de réservation de salle sur notre site www.durham-sud.com

11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET SUPPLÉMENT DE TAXES

11.1 Les modalités de paiement des taxes, compensation et tarification prévues au présent règlement sont, pour tout compte dont le total :

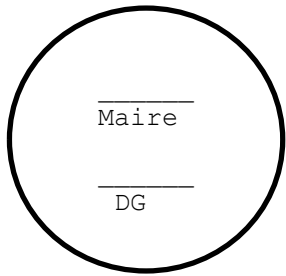
(1) n'excède pas 300 \$: un seul versement payable le 17 mars 2025;

(2) est supérieur à 300 \$: soit :

(i) un seul versement payable le 17 mars 2025

ou

(ii) trois versements égaux payables aux dates suivantes :



- 17 mars 2025
- 16 juin 2025
- 15 septembre 2025

11.2 Lorsqu'à la suite d'une modification au rôle d'évaluation d'une unité d'évaluation, une taxe, un tarif, un permis ou une compensation additionnelle doit être payé par un propriétaire, les modalités sont, pour tout compte dont le total :

- (1) n'excède pas 300 \$: un seul versement payable dans les trente (30) jours de l'envoi;
- (2) est supérieur à 300 \$: trois (3) versements, selon les dates prévues dans l'avis.

ATTENTION : Le rabais de 2.5 % sur la tarification n'est plus en vigueur.

12. TAUX D'INTÉRÊT

À compter du moment où les taxes ou compensations deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 18 %.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Sylvie Laval
Mairesse

Mme Carole Pigeon
Directrice générale
et greffière-trésorière

Adopté

Avis de motion, dépôt et présentation : 12-12-2024
Adoption du règlement : 13 janvier 2025
Avis de promulgation : 13 janvier 2025
Entrée en vigueur : 13 janvier 2025

2025-01-16

4.18 TRANSFERTS DES FONDS

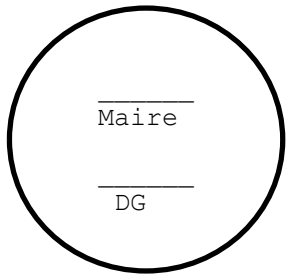
Considérant le dépôt du budget 2025 le 12 décembre 2024 lors d'une séance extraordinaire et adopté par le Conseil de la municipalité de Durham-Sud;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

De faire les transferts suivants du compte de banque régulier vers les réserves suivantes :

GL	Descriptions	Compte bancaire	Vers	SOMME
03-310-10-003	Fosse septique	0280017-EOP	0280017-ET3	41 491 \$
03-610-00-001	Élections	0280017-EOP	0280017-ET3	5 120 \$

Adopté



5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 INFORMATION – RAPPORT DU DIRECTEUR SERVICE INCENDIE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de décembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

5.2 DÉMISSION – CONSULTANT MENTOR AU POSTE DE DIRECTEUR INCENDIE

La directrice générale et greffière-trésorière informe le Conseil que monsieur Gaston Manseau a déposé une lettre de démission en tant que Consultant SSI / Mentor du directeur incendie au sein de la brigade de Durham-Sud. Toutefois, monsieur Manseau désire poursuivre son service de pompier au sein de la brigade et obtenir d'autres fonctions qui seront entérinées par le Conseil à une prochaine séance.
Le Conseil en a été informé.

5.3 DEMANDE DE SUBVENTION – RADAR PÉDAGOGIQUE TIR-SHV CQ

2025-01-17

Attendu que le programme d'aide financière de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec autorise les municipalités à déposer une demande pour l'achat d'un radar pédagogique ;

Attendu que la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHV CQ) a récemment lancé le programme *Ici, on déplace de l'air* visant à soutenir financièrement les municipalités dans leurs démarches d'amélioration des infrastructures routières et des comportements liés à la sécurité routière ;

Attendu que la TIR-SHV CQ, par son soutien de projets concrets comme l'installation de radars pédagogiques, souhaite sensibiliser les usagers de la route, réduire les comportements dangereux, et créer des environnements où la mobilité active peut se développer de manière sécuritaire ;

Attendu que le programme de la TIR-SHV CQ couvre 100% du coût du radar pédagogique, mais que les frais liés à l'installation, à la structure ou à tout autre service connexe ne sont pas inclus dans ce financement et qu'ils doivent donc être assumés par la municipalité de Durham-Sud ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme de subvention de la TIR-SHV CQ ;

Attendu que la municipalité de Durham-Sud doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Attendu le projet « achat d'un radar pédagogique » ;

Attendu que la municipalité de Durham-Sud doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser madame Carole Pigeon à signer cette demande ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Durham-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;

Confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Certifie que madame Carole Pigeon, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente si applicable à cet effet avec la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec au nom de la Municipalité de Durham-Sud.

Adoptée



5.4 RÉOLUTION – COUVERTURE CELLULAIRE

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

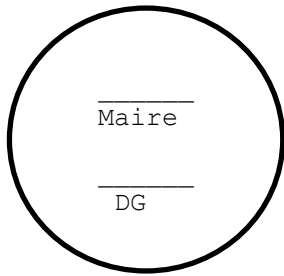
Adoptée

5.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE NOVEMBRE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de novembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

5.6 AUTORISATION – SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND SPAD – PÉRIODE DE JANVIER A JUIN 2025

Considérant l'entente de service entre la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) et la municipalité de Durham-Sud ;



Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 3106 pour la somme de 1 996.90 \$ (taxes en sus) du service de la SPAD pour la période de janvier à juin 2025 ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-290-00-451.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de décembre 2024.

Le Conseil en a été informé.

6.2 POINT RETIRE

6.3 ENTENTE - DÉNEIGEMENT DE LA RUE COURT

2025-01-20

Considérant que monsieur Luc St-Germain et madame Brigitte Yargeau acceptent que la municipalité pousse la neige de la rue Court sur leur terrain au lot 849-5 tant et aussi longtemps qu'ils seront propriétaires du lot ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

De payer un dédommagement aux propriétaires du lot 849-5 pour l'année 2024 de 255.71 \$ considérant que le coût en 2023 était de 250.69 \$ plus le taux d'indexation du prix à la consommation du mois d'août 2024 fixé à 2% ;

Que le coût de l'année 2025 devra être ajusté à la hausse selon le pourcentage du taux d'indexation du prix à la consommation du mois d'août 2025. Une résolution sera nécessaire pour effectuer ce paiement et tout autre paiement à venir pourvu que l'entente soit tenue entre les parties ;

Que les propriétaires du lot devront déposer une demande par courriel adressée à la direction générale de la Municipalité, et ce avant la fin de l'année en cours pour le remboursement de l'année 2025 ;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-330-00-516.

Adoptée

6.4 ENTENTE – OFFRE DE SERVICE POUR LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION SUR UNE BASE HORAIRE DES TRAVAUX DE TROTTOIRS – SURVEILLANCE – EXP

2025-01-21

Considérant les travaux qui seront effectués au printemps 2025 des trottoirs et sous la référence SHE-23008310-AO (DUSM) dans la municipalité de Durham-Sud ;

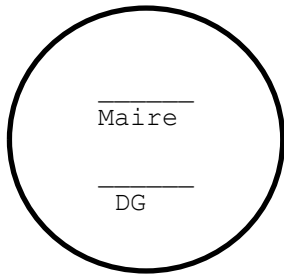
Considérant l'offre de service demandée à EXP Ingénieur, infrastructures urbaines, concernant la supervision des services durant la construction dudit projet ;

Considérant l'assistance technique par un chargé de projet et de la surveillance des travaux au coût de 6 800 \$ (taxes en sus) ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

Que le Conseil accepte l'entente de service et déclare avoir pris connaissance du document d'offre de service.

Adoptée



6.5 DÉPÔT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC – DÉPLACEMENT DES PANNEAUX DE LIMITES DE VITESSE

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec donnant suite à sa résolution numéro 2024-11-317 – Déplacement des panneaux de limites de vitesse. Le Conseil en a été informé.

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 VERSEMENT DE LA COMPENSATION 2024 DANS LE CADRE DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication concernant la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec. Le Conseil en a été informé.

7.2 BUDGET RÉVISÉ 2024 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

2025-01-22

Considérant que la Société d'habitation du Québec – direction financière des programmes doit déposer à la municipalité le budget révisé 2024 de l'Office d'habitation de Durham-Sud ;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et résolu

Que le Conseil a pris connaissance du budget révisé 2024 de l'Office d'habitation et s'en déclare satisfait.

Adoptée

7.3 AUTORISATION RGMR BAS SAINT-FRANÇOIS – PRIX FORFAITAIRE POUR 2025 PAYABLE MENSUELLEMENT

2025-01-23

Considérant les services de collecte et de transport des déchets offert par la R.G.M.R. Bas Saint-François pour l'année 2025 ;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que la facture portant le numéro 202500014 pour la somme de 41 355 \$ soit répartie mensuellement, c'est-à-dire qu'une somme de 3 446.25 \$ soit payée en début de mois ;

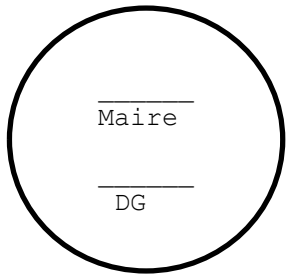
Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-451-10-446.

Adoptée

7.4 DÉPÔT – PEPPSEP – PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

La directrice générale dépose devant le conseil une communication concernant le plan de protection des sources d'eau potable et du programme PEPPSEP d'une somme admissible au programme de 23 464.31 \$ pour l'ensemble du programme. Les sommes seront déboursées en trois versements comme suit : 5 586 \$ 5 586 \$ et 5 253.02 \$ totalisant 16 425.02 \$ du maximum remboursable.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME



8.1 RAPPORT DES INSPECTEURS DE LA MRC DE DRUMMOND – DÉCEMBRE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport des inspecteurs municipaux de la MRC de Drummond du mois de décembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

8.2 RAPPORT DES INSPECTEURS DE LA MRC DE DRUMMOND POUR L'ANNÉE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport des inspecteurs municipaux de la MRC de Drummond de l'année 2024.
Le Conseil en a été informé.

8.3 RAPPORT DE L'INSPECTRICE – NUISANCE – DÉCEMBRE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport de l'inspectrice en nuisance du mois de décembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

8.4 RAPPORT DES INSPECTEURS DE LA MRC DE DRUMMOND – NOVEMBRE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport des inspecteurs municipaux de la MRC de Drummond du mois de novembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

8.5 AUTORISATION – SERVICES D'INSPECTION DE LA MRC DE DRUMMOND DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

2025-01-24

Considérant le service d'inspection offert par la MRC de Drummond aux citoyens de la municipalité de Durham-Sud pour le mois de novembre 2024;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

Que la facture portant le numéro 202401265 pour la somme de 811.83 \$ soit payée;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-610-00-412.

Adoptée

8.6 MODIFICATION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CCU POUR L'ANNÉE 2025

2025-01-25

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme désire structurer ses rencontres au cours de l'année 2025;

Considérant qu'une résolution portant le numéro 2024-12-349 a été déposée par le Conseil municipal, mais qu'une petite erreur s'était glissée dans les dates;

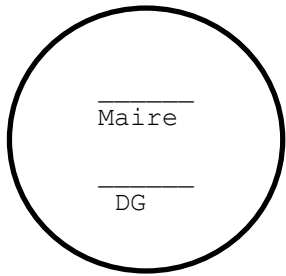
Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu,

Que les dates de rencontre en huis clos du CCU sont établies comme suit :

Lundi 10 février 2025
Lundi 14 avril 2025
Lundi 9 juin 2025
Lundi 18 août 2025
Lundi 20 octobre 2025
Lundi 8 décembre 2025

Que la résolution numéro 2024-12-349 soit révoquée.

Adoptée



8.7 FRR COOPÉRATION VOLET 4 (PARTIE 2) – INSPECTEUR – SOMMAIRE À CE JOUR

La directrice générale de Durham-Sud dépose devant le Conseil le sommaire à ce jour du programme FRR Volet 4 (partie 2) en ce qui concerne le service d'inspecteur en nuisance pour la municipalité.
Le Conseil en a été informé.

8.8 MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 268 AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE RUES EN IMPASSE AINSI QUE LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT PARTIELLEMENT DESSERVIT

2025-01-25

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
et résolu,

Qu'un avis de motion est déposé par monsieur Patrice Godin du règlement numéro 307 modifiant le règlement de lotissement numéro 268 et afin de modifier les normes de rues en impasse ainsi que la profondeur minimale d'un lot partiellement desservi.

Adoptée

8.9 MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 267 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE À UNE MODIFICATION EN PARALLÈLE DU PLAN D'URBANISME ET AFIN D'ENCADRER UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

2025-01-26

Il est proposé par madame Karine Trahan
et résolu,

Qu'un avis de motion est déposé par monsieur Hilarius Peter du règlement numéro 304 modifiant le règlement de zonage no 267 afin d'assurer la concordance à une modification en parallèle du plan d'urbanisme et afin d'encadrer un nouveau développement résidentiel

Adoptée

8.10 MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NO 266 AFIN D'AJUSTER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE MODIFIER LES ZONES DE RÉSERVE RÉSIDENTIELLE

2025-01-27

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
et résolu,

Qu'un avis de motion est déposé par monsieur Yvan Courchesne du règlement numéro 303 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 266 afin d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation et de modifier les zones de réserve résidentielle

Adoptée

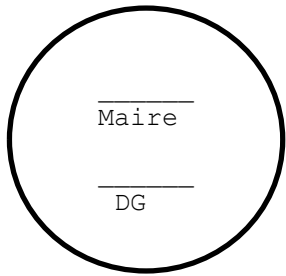
8.11 MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 270 AFIN DE MODIFIER QUELQUES ÉLÉMENTS EN LIEN AVEC UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE PIIA

2025-01-28

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
et résolu,

Qu'un avis de motion est déposé par madame Karine Trahan du règlement numéro 305 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 270 afin de modifier quelques éléments en lien avec un nouveau règlement de PIIA

Adoptée



9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 – BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport du coordonnateur de la bibliothèque municipale du mois de décembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

9.2 RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2024 DU COMITÉ PARTENAIRES 12/18

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport du comité partenaires 12/18 de novembre 2024.
Le Conseil en a été informé

9.3 GRATUITÉ – CASE-MCQ EN PARTENARIAT AVEC LA FADOQ DE DURHAM-SUD – JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES AINÉS

2025-01-29

Considérant la politique de location de salle et d'espaces municipaux adoptée le 9 septembre 2024 ;

Considérant la demande de Case-MCQ en partenariat avec la FADOQ de Durham-Sud d'une gratuité pour le vendredi 13 juin 2025;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que la gratuité de la salle des loisirs de Durham-Sud est accordée pour l'évènement du 13 juin 2025 prochain dès midi et en partenariat avec la FADOQ de Durham-Sud pour une activité bilingue pour les 50 ans et plus afin de mettre la lumière sur la journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des aînés qui sera officialisée le 15 juin 2025.

Adoptée

9.4 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DES ARCHIVES DU QUÉBEC – APPROBATION DU CALENDRIER 40269 – 2^E DEMANDE

La directrice générale dépose devant le Conseil l'approbation du calendrier no 40269 de la deuxième demande acceptée par la Direction des Archives nationales à Québec de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec de son calendrier de conservation.

Le Conseil en a été informé.

9.5 INFORMATION – ANNULATION DE L'ACTIVITÉ DU SOUPER-BÉNÉFICE 60^E ANNIVERSAIRE DES LOISIRS DE DURHAM-SUD

La directrice générale annonce que l'activité organisée par l'Association de loisirs de Durham-Sud prévue pour le 11 janvier 2025 est annulée.
Le Conseil en a été informé.

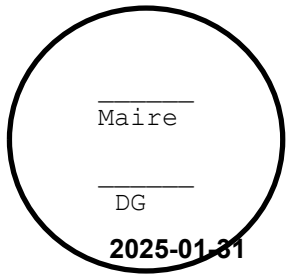
9.6 COMITÉ DE SUIVI MADA – MEMBRES

2025-01-30

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que le Comité de suivi MADA est composé de madame Ginette Laliberté, conseillère et de madame Sylvie Laval, mairesse ainsi que de madame Gisèle Martin St-Pierre et monsieur Louis Manseau, tous deux citoyens de Durham-Sud.

Adoptée



9.7 OCTROI DU CONTRAT DE L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2024/2025

Considérant l'affichage du poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2024/2025 sur le site Web de la Municipalité de Durham-Sud;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Madame Karine Trahan se retire de ce point.

Que seul monsieur José Trahan a répondu à l'appel d'offre d'emploi;

Qu'une somme de 2 000 \$ est convenue pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2024/2025;

Qu'un premier dépôt de 1 000 \$ sera fait en janvier 2025 et qu'un deuxième paiement final sera fait en mars 2025;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-330-00-141.

Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

10.1 DÉPÔT DU PROJET DE LOI VISANT À ASSURER LA PÉRENNITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE ET SA VITALITÉ.

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication d'un projet de loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.
Le Conseil en a été informé.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

12.1 DÉMISSION DE MONSIEUR FÉLIX COURCHESNE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE DURHAM-SUD

La directrice générale dépose devant le Conseil la lettre de démission de monsieur Félix Courchesne au poste de directeur du service incendie de Durham-Sud.
Le Conseil en a pris connaissance.

12.2 DÉMISSION DE MADAME CAROLE PIGEON AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRESORIERE DE DURHAM-SUD

La directrice générale et greffière-trésorière dépose séance tenante sa lettre de démission au poste qu'elle occupe. La lettre est remise à madame la mairesse, Sylvie Laval.
Le Conseil en a été informé.

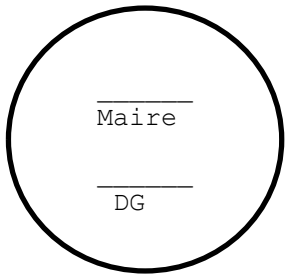
13.PÉRIODE DE QUESTIONS

14.LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-01-32

Tous les points à l'ordre du jour ayant été lus,

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu



Que la séance soit levée à 20h.

Adoptée

Signée à Durham-Sud, ce 13^e jour du mois de janvier de l'année 2025.

Madame Sylvie Laval
Mairesse

Madame Carole Pigeon
Directrice générale et
greffière-trésorière